



Commune de Paudex
Municipalité et Conseil communal

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 05 mars 2012, le Conseil communal a adopté:

Le préavis municipal n° 01 - 2012 portant sur le réaménagement et l'agrandissement du Port de Paudex. Crédit d'ouvrage d'un montant de fr. 4'650'000.--

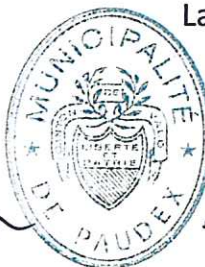
Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3, LEDP).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale


Serge Reichen




Ariane Bonard

Paudex, le 06 mars 2012